



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Information des acquéreurs et des locataires
Plan de prévention du risque technologique (effet thermique et de surpression)
Commune d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE
Fiche technique

Descriptif du risque

Il existe sur le territoire de la commune d'Autreville-sur-la-Renne un établissement de stockage d'hydrocarbures, construit à partir de 1957 et mis en service en 1962. Classé Seveso seuil haut, il relève du ministère de la Défense et des Anciens Combattants, Service national des Oléoducs interalliés (SNOI).

Le dépôt d'une superficie de 13 hectares est implanté au lieu dit Mont-de-la-Croix. L'établissement est entouré pour l'essentiel de zones agricoles.

A proximité du site, le voisinage se compose :

- à 800 m au nord-est, la commune d'Autreville-sur-la-Renne ;
- à 1200 m au sud-ouest, la commune de Braux-le-Chatel ;
- à 2500 m au sud-est, la commune de Bricon ;
- à 500 m au nord, la ferme de Lambervaux.

La mission du dépôt est le stockage de 23 000 tonnes de carburéacteur. Le produit est réceptionné et réexpédié par pipeline.

Le danger présenté par les installations est limité au manifold, structure en béton permettant l'aiguillage des hydrocarbures par un jeu de vannes.

Principaux risques générés par le dépôt d'Autreville-sur-la-Renne :

Comme n'importe quel dépôt d'hydrocarbure, le manifold du dépôt d'Autreville-sur-la-Renne peut générer deux types de risques et de phénomènes dangereux :

- **un risque incendie.** La combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable ou combustible produit des effets thermiques pouvant provoquer des brûlures internes ou externes, partielles ou totales chez les personnes exposées ;
L'étude de dangers montre que ce phénomène n'est pas susceptible d'avoir un impact à l'extérieur de l'établissement ;

- **un risque d'explosion.** La déflagration provoque une onde de pression dont résultent des effets de surpression susceptibles de provoquer des lésions internes (ex : aux tympans, aux poumons) ou externes (par projection) chez les personnes exposées.

L'étude de dangers montre que seules les surpressions de 20 mbars sortent légèrement du site. Elles peuvent provoquer des blessures indirectes, par bris de vitre.

Les consignes en cas de danger ou d'alerte

Les phénomènes dangereux présentés ci-dessus sont à cinétique rapide. En cas d'accident, il convient donc :

- de fuir la zone située à proximité immédiate du dépôt ;
- d'alerter sans délai les secours, en composant le 18 ;
- de respecter les consignes de sécurité données par les services de secours et les pouvoirs publics.